



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**  
Room 100,  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3B 0T6  
Bid Fax: (204) 983-0338

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

|   |   |
|---|---|
| <b>Title - Sujet</b><br>Mini Excavator  |   |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>5P426-180803/A  | <b>Date</b><br>2019-01-09   |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>5P426-180803   |   |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$WPG-010-10746   |   |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>WPG-8-41171 (010)  | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>                                    |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2019-02-19</b>  | <b>Time Zone</b><br><b>Fuseau horaire</b><br>Central Standard Time<br>CST |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>   |   |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Maki, Christie   | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>wpg010                              |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(204) 891-6126 ( )  | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>(204) 983-7796                              |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b><br>PARKS CANADA<br>1-54401 RANGE ROAD 203<br>FORT SASKATCHEWAN<br>Alberta<br>T8L0V3<br>Canada |   |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Western  
Region  
Room 100  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3B 0T6

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b><br>See Herein  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/<br/>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |

---

## TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>  | <b>2</b>  |
| 1.1 BESOIN .....   | 2         |
| 1.2 COMPTE RENDU .....   | 2         |
| 1.3 ACCORDS COMMERCIAUX .....  | 2         |
| 1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....  | 2         |
| <b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>                        | <b>2</b>  |
| 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....                                     | 2         |
| 2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....   | 2         |
| 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....                                 | 3         |
| 2.4 LOIS APPLICABLES .....   | 3         |
| <b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>                        | <b>3</b>  |
| 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....                                     | 3         |
| <b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>                        | <b>5</b>  |
| 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....  | 5         |
| 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....   | 5         |
| <b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>                         | <b>5</b>  |
| 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....  | 6         |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..... | 6         |
| <b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>  | <b>7</b>  |
| 6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....   | 7         |
| 6.2 BESOIN .....   | 7         |
| 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....  | 7         |
| 6.4 DURÉE DU CONTRAT .....   | 7         |
| 6.5 RESPONSABLES.....  | 7         |
| 6.6 PAIEMENT .....   | 8         |
| 6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....   | 9         |
| 6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....                                       | 9         |
| 6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....   | 9         |
| <b>ANNEXE A BESOIN.....</b>  | <b>11</b> |
| <b>ANNEXE B BASE DE PAIEMENT.....</b>  | <b>16</b> |
| <b>ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS .....</b>                              | <b>17</b> |

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Parcs Canada a besoin qu'une (1) nouvelle mini-excavatrice compacte lui soit fournie, livrée et déchargée au parc national Elk Island en Alberta.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### **1.4 Service Connexion postel**

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

[B1000T](#) (2014-06-06) Condition du matériel - soumission

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
5P426-180803/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
5P426-180803

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-8-41171

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg010  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

BRU: Western Region Bid Receiving Unit (Winnipeg)  
Address: Room 100, 167 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba, R3B 0T6

E-post Connect: [ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.)

numéro de télécopieur pour la transmission : (204) 983-0338

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique  
Section II : Soumission financière

### Section III : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

### 3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

## Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

This requirement includes mandatory technical evaluation criteria. See Annex A, Requirement.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

### 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
5P426-180803/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
5P426-180803

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-8-41171

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg010  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le

---

soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

Le fournisseur doit fournir les articles décrits dans la section ``Besoin" de l'annexe "A"

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au mars 25, 2020 inclusivement.

#### **6.4.2 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **mars 25, 2019**.

#### **6.4.3 Points de livraison**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Christie Maki  
Titre : Spécialiste en d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction : Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 100-167 Lombard Ave, Winnipeg MB R3B 0T6

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
5P426-180803/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
5P426-180803

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-8-41171

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg010  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Téléphone : 204-891-6126  
Télécopieur : 204-983-7796  
Courriel : christie.maki@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

A determine.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

Pour les travaux décrits dans de l'énoncé des travaux à l'annexe A.  
À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2016-01-28) Paiements multiples

### 6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

[A91117C](#) (2007-11-30) T1204 - demande directe du ministère client

### 6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :  
A determine.

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :  
L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21) Conditions générales : biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

### 6.11 Clause du *Guide des CCUA*

[A9068C](#) (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement  
[B1501C](#) (2018-06-21), Appareillage électrique  
[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires  
[C5201C](#) (2008-05-12), Frais de transport payés d'avance  
[D0018C](#) (2007-11-20), Livraison et déchargement  
[G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

### 6.12 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas

N° de l'invitation - Solicitation No.  
5P426-180803/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
5P426-180803

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-8-41171

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg010  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
5P426-180803/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
5P426-180803

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-8-41171

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg010  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## ANNEXE A

### BESOIN

Parcs Canada a besoin qu'une (1) nouvelle mini-excavatrice compacte lui soit fournie, livrée et déchargée au parc national Elk Island en Alberta. Cet engin sera principalement utilisé par l'équipe d'entretien des sentiers pour la construction et la remise en état des sentiers de randonnée dans l'avant-pays et l'arrière-pays. Le parc national Elk Island a récemment approuvé un nouveau plan relatif aux sentiers dans le cadre duquel les actuels réseaux de sentiers seront améliorés, de nouveaux sentiers seront créés et des sentiers abandonnés seront réintégrés au réseau. Une excavatrice compacte sera nécessaire pour accéder aux sentiers afin de réaliser les travaux planifiés. Une formation opérationnelle sur place doit être fournie avec la mini-excavatrice et dispensée à trois ou quatre personnes au plus tard le 29 mars 2019. La mini-excavatrice doit être livrée à l'adresse suivante **au plus tard le 25 mars 2019** :

#### Destination FAB :

Parc national Elk Island  
1-54401 Range Road 203  
Fort Saskatchewan (Alberta)  
T8L 0V3

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
5P426-180803/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
5P426-180803

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-8-41171

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg010  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **CARACTÉRISTIQUES DE RENDEMENT MINIMALES OBLIGATOIRES –MATRICE DE CONFORMITÉ**

### **INSTRUCTIONS**

Une liste complète des spécifications de rendement minimales obligatoires est présentée ci-dessous dans les Caractéristiques de rendement minimales obligatoires – Matrice de conformité. Les soumissionnaires doivent clairement démontrer leur conformité à chaque spécification obligatoire.

1. Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer le fabricant et le numéro du modèle proposé.
2. Il est demandé que la documentation technique justificative, y compris, mais sans s'y limiter, les fiches techniques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, soit fournie avec la soumission à la fin de l'invitation à soumissionner et qu'elle comporte des renvois à la matrice de conformité pour chaque spécification de rendement afin de définir l'endroit dans la documentation technique justificative où la conformité est démontrée. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la documentation technique justificative donne les précisions qui prouvent que le produit offert respecte les spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif publié n'est disponible, le soumissionnaire doit fournir une justification écrite expliquant de manière détaillée la façon dont sa proposition répond aux exigences techniques.
3. Si les documents justificatifs susmentionnés n'ont pas été présentés avant la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit transmettre ces documents dans un délai de deux (2) jours ouvrables suivant la réception de l'avis. Si cette demande de l'autorité contractante n'est pas satisfaite dans le délai exigé, la soumission sera jugée non recevable et ne sera pas retenue.
4. Le Canada n'évaluera pas les renseignements tels que les renvois à des adresses de sitesWeb dans lesquels figurent des renseignements supplémentaires.
5. Les soumissionnaires doivent transmettre toutes les préoccupations concernant les spécifications liées au rendement par écrit et en détail à l'autorité contractante avant la clôture des soumissions, comme l'indique le document de la demande de propositions (DP).
6. À défaut de répondre à chaque spécification, la soumission sera jugée irrecevable et sera exclue du processus d'évaluation.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
5P426-180803/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
5P426-180803

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-8-41171

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg010  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

| Besoin                        | Fabricant proposé | Numéro de modèle proposé |
|-------------------------------|-------------------|--------------------------|
| Une nouvelle mini-excavatrice |                   |                          |

**SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES – TABLEAU DE CONFORMITÉ**

| Spécifications de rendement obligatoires  | Spécification de rendement offerte : Le soumissionnaire devrait indiquer en quoi il respecte la spécification de rendement en consignat l'information dans cette colonne                                 | Renvoi : Dans cette colonne, le soumissionnaire doit indiquer à quel endroit dans son document technique justificatif se trouve la spécification de rendement |
|---|--|---|
| Parcs Canada a besoin qu'une (1) nouvelle mini-excavatrice compacte lui soit fournie et livrée au parc national Elk Island en Alberta. La mini-excavatrice doit respecter les spécifications suivantes et les exigences opérationnelles décrites ci-dessous : |  |   |
| <b>1.0</b>  | Une (1) mini-excavatrice doit être fournie et livrée à l'endroit suivant, au plus tard le 25 mars 2019 :<br>Parc national Elk Island<br>1-54401 Range Road 203<br>Fort Saskatchewan (Alberta)<br>T8L 0V3 |   |
| <b>1.1</b>  | <b>Moteur</b>  |   |
| <b>1.2</b>  | Le moteur doit être un moteur diesel refroidi par liquide du groupe 4 ayant une puissance de 16 à 25 HP.   |   |
| <b>2.0</b>  | <b>Dimensions</b>  |   |
| <b>2.1</b>  | Portée minimale de creusage : 12'6".   |   |
| <b>2.2</b>  | Profondeur minimale de creusage : 7'2".  |   |
| <b>2.3</b>  | La largeur globale de l'unité lorsque les chenilles sont rétractées ne doit pas dépasser 40".  |   |
| <b>2.4</b>  | L'unité doit avoir une masse opérationnelle de 3700 à 5000 lb.   |   |
| <b>3.0</b>  | <b>Chenilles</b>   |   |
| <b>3.1</b>  | L'unité doit avoir des chenilles de caoutchouc.  |   |
| <b>3.2</b>  | Largeur variable des chenilles : minimum de 39" et maximum de 60".   |   |
| <b>3.3</b>  | Longueur des chenilles : de 48" à 72".   |   |
| <b>4.0</b>  | <b>Éléments hydrauliques</b>   |   |

|     |  |  |  |
|-----|--|--|--|
| 4.1 | L'unité doit avoir un circuit hydraulique auxiliaire avec dispositif d'attache rapide.                             |  |  |
| 4.2 | L'unité doit avoir des vérins de flèche montés sur le dessus.  |  |  |
| 5.0 | <b>Éléments électriques</b>  |  |  |
| 5.1 | L'unité doit avoir des phares de travail.  |  |  |
| 5.2 | L'unité doit avoir un chauffe-moteur.  |  |  |
| 5.3 | L'unité doit avoir un avertisseur de recul.  |  |  |
| 5.4 | L'unité doit avoir une fonction démarrage/arrêt commandée par la clé de contact.                                   |  |  |
| 5.5 | L'unité doit avoir un phare de balise.   |  |  |
| 6.0 | <b>Commandes</b>   |  |  |
| 6.1 | Commandes à deux configurations (ISO/SAE).   |  |  |
| 6.2 | L'unité doit avoir deux commandes hydrauliques de type manche à balai.   |  |  |
| 6.3 | L'unité doit avoir des dispositifs de verrouillage de la console de commande.                                      |  |  |
| 6.4 | L'unité doit avoir des commandes de déplacement mains-pieds.   |  |  |
| 7.0 | <b>Accessoires</b>   |  |  |
| 7.1 | L'unité doit avoir un godet excavateur avec dents boulonnées. Largeur minimale de 18", et largeur maximale de 22". |  |  |
| 7.2 | L'unité doit avoir un godet de nivellement. Largeur minimale de 24", et largeur maximale de 30".                   |  |  |
| 7.3 | L'unité doit avoir une pince/pouce hydraulique.  |  |  |
| 8.0 | <b>Autre</b>   |  |  |
| 8.1 | L'unité doit avoir une flèche articulée.   |  |  |
| 8.2 | L'unité doit avoir un toit-abri qui comprend : un cadre de protection  |  |  |

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
5P426-180803/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
5P426-180803

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-8-41171

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg010  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

|            |   |  |  |
|------------|---|--|--|
|            | contre le retournement et le renversement et une protection contre les chutes d'objets.   |  |  |
| <b>8.3</b> | L'unité doit avoir une lame frontale avec extensions de lame correspondant aux largeurs minimale et maximale des chenilles.                             |  |  |
| <b>8.4</b> | L'unité doit avoir un dispositif d'attache rapide pour le changement des godets.  |  |  |
| <b>8.5</b> | L'unité doit avoir les instruments suivants : jauge de carburant et de température du moteur, compteur d'heures et voyants d'avertissement.             |  |  |
| <b>8.6</b> | L'unité doit avoir un avertisseur sonore.   |  |  |
| <b>8.7</b> | L'unité doit pouvoir se déplacer à deux vitesses, dont un minimum de 4 km/h en gamme haute.   |  |  |
| <b>8.8</b> | L'unité doit être accompagnée d'un manuel d'entretien en anglais.   |  |  |
| <b>8.9</b> | Le fournisseur de service doit se trouver dans un rayon de 300 km du parc national Elk Island (indiquer l'adresse du fournisseur de service).           |  |  |
| <b>9.0</b> | Une formation opérationnelle sur place doit être fournie avec la mini-excavatrice et dispensée à trois ou quatre personnes au plus tard le 29 mars 2019 |  |  |
| <b>9.1</b> | L'unité doit avoir une garantie d'au moins un (1) an sur le moteur et la transmission.  |  |  |

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
5P426-180803/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
5P426-180803

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-8-41171

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg010  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire **DOIT** présenter des prix ou des tarifs fermes pour la durée du contrat proposé pour tous les articles énumérés ci-après. **Une fois la section remplie, celle-ci sera considérée comme la proposition financière du soumissionnaire.**

Le soumissionnaire doit fournir des propositions en tenant compte des unités de distribution demandées. Il incombe au soumissionnaire de fournir la conversion vers l'unité de distribution requise. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée irrecevable et rejetée d'emblée.

En cas d'erreur dans le prix calculé dans la proposition du soumissionnaire, celle-ci sera corrigée au cours de l'évaluation. Toute erreur de quantité relevée dans la proposition du soumissionnaire sera corrigée afin de tenir compte des quantités précisées dans la demande de propositions (DP).

Les prix indiqués doivent demeurer fermes pendant toute la durée du contrat. Les prix DOIVENT comprendre TOUS les coûts associés à la prestation du service, y compris le dédouanement (le cas échéant), conformément à l'Énoncé des travaux (annexe A) ci-joint. La TPS, si elle s'applique, doit être indiquée séparément sur toutes les factures liées au contrat. Le paiement sera effectué conformément aux barèmes de prix suivants. Les prix doivent être en dollars canadiens.

### Destination FAB :

Parc national Elk Island  
1-54401 Range Road 203  
Fort Saskatchewan (Alberta)  
T8L 0V3

| Article | Description   | Quantité | Unité de distribution | Prix unitaire (\$ CAN) |
|---------|---|----------|-----------------------|------------------------|
| 1       | Mini-excavatrice conforme au besoin décrit à l'annexe A.  | 1        | chacun                | \$                     |
| 2       | Formation conforme aux spécifications de rendement obligatoires décrites à l'annexe A.  | 1        | chacun                | \$                     |
| 3       | Adresse de livraison :<br>Parc national Elk Island<br>1-54401 Range Road 203<br>Fort Saskatchewan (Alberta)<br>T8L 0V3<br>Y compris le transport, le déchargement et les droits de douane, le cas échéant | 1        | chacun                | \$                     |
|         |   |          | <b>Total</b>          | \$                     |

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
5P426-180803/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
5P426-180803

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
WPG-8-41171

Id de l'acheteur - Buyer ID  
wpg010  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;